

Brest

Eligible loi PINEL\*

Appart - Duplex éligible TVA 5,5%\*\*

# Les voiles de Lambé

Vivre au bourg et voir la mer

**18** appartements

**3** maisons sur les toits

**7** appart - duplex

# Embarquez pour la pointe bretonne Finistérienne !

## Lambézellec, le quartier aux portes de Brest.

Idéalement située au cœur de Lambézellec, la résidence Les Voiles de Lambé touche « **Brest même** » (à 10 min du centre-ville). Lambézellec est une ville propice à des jours heureux : services postaux, municipaux, mais aussi des écoles maternelles, primaires, collèges et lycées et un accès facile aux axes Rennes et Quimper.

SI TU CHERCHES  
UN PEU DE GAÏETÉ,  
VIENS DONC FAIRE  
UN TOUR À LAMBÉ !

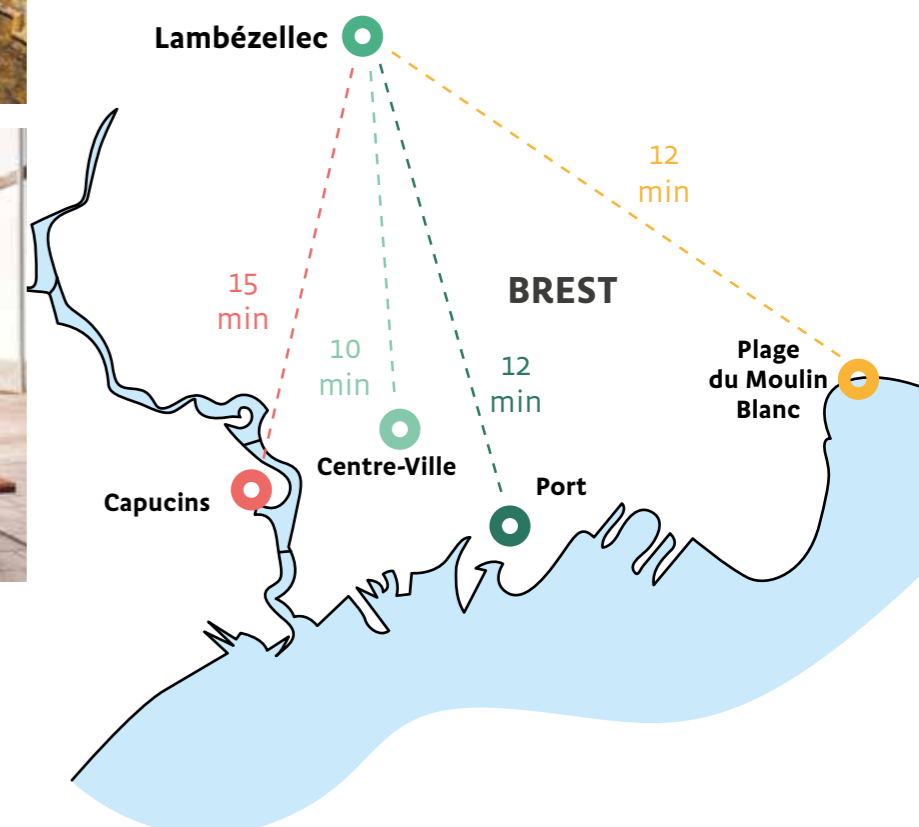


## Le saviez-vous ?

Brest est classée 9<sup>ème</sup> des villes où il fait bon vivre en France, selon le classement villes et villages.

## Lambézellec, habitez en ville à 2 pas de la mer !

C'est aussi un accès à de nombreuses activités : détente, sport, culture... La ville propose de nombreuses possibilités pour tous.



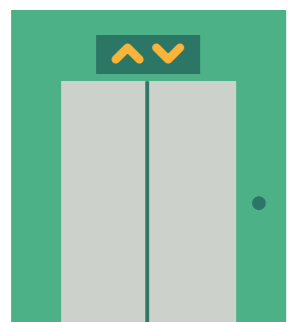


au cœur du quartier de Lambézellec



1

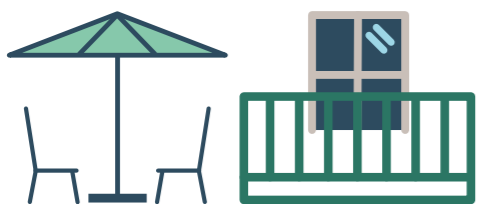
vélo électrique  
par appartement



ascenseur



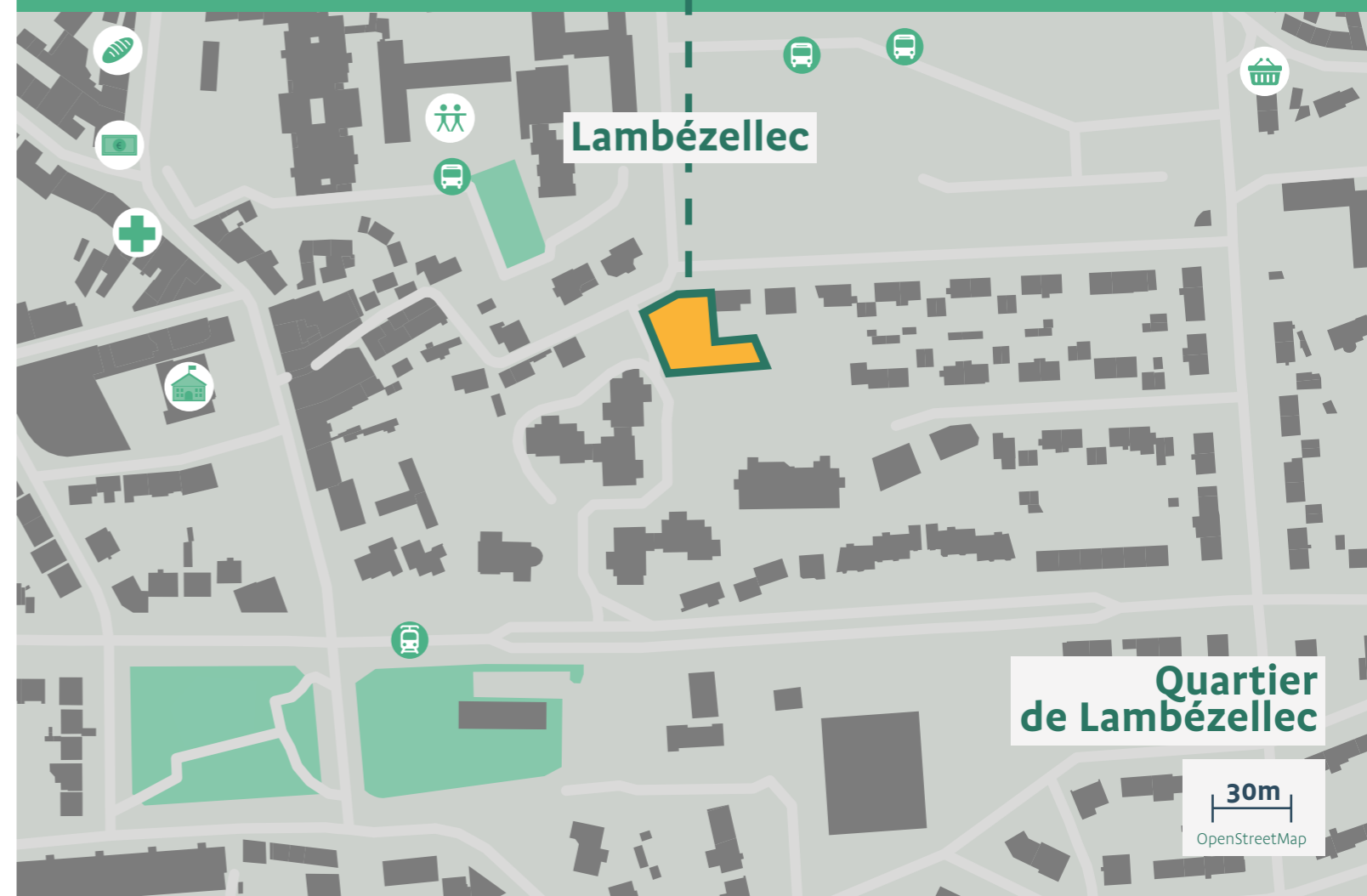
28 appartements  
du T1 au T4 bis



balcon, terrasse  
ou jardin



sous-sol, parking  
extérieur ou garage



## Équilibre d'ensemble

Dessinée dans le respect de l'architecture de la ville, mais aussi dans une **démarche écoresponsable**, la résidence se remarque par ses couleurs naturelles.

Les matériaux choisis comme le bois ou le zinc apporte structure et modernité au bâtiment. Ici, le bien-être se décline sous toutes ses formes. Chaque logement bénéficie d'un maximum de lumière et de beaux espaces à vivre.

Les volumes des appartements ont été étudiés pour profiter au maximum d'espaces à vivre. Chaque logement a été conçu pour s'adapter à vos besoins et à toutes vos envies.

## Coup de cœur sur les toits

Les 3 maisons disposent également de belles terrasses extérieures orientées sud afin de vous permettre profiter au maximum de votre extérieur



\*Le dispositif Pinel est applicable aux investissements locatifs : le non-respect des conditions de location (durée d'engagement, plafonds de ressources et de loyer, prise d'effet de la location dans le délai de 12 mois à compter de la date d'achèvement ou de l'acquisition...) et/ou la non-location quelle qu'en soit la raison entraînent la perte du bénéfice de la réduction d'impôt.

\*\*Conditions sur amenatys.fr

# Les voiles de Lambé

Les appartements sont tous éligibles à la Loi PINEL\* ou TVA 5,5%\*\*

- 18 appartements T1 et T3 bis\*
- 3 maisons sur les toits\*
- 7 appart - duplex\*\*

### Les +

- 1 balcon, terrasse ou jardin
- 1 ascenseur dans la résidence
- 1 parking avec accès sécurisé
- 1 jardin pour les appart - duplex



## Une conception de copropriétés durables et soucieuses de l'environnement



### S'adapter à vos envies

La résidence est également composée de terrasses et jardins afin de pouvoir s'adapter à tous les besoins de la famille.

Tous les appartements sont composés soit d'un balcon, soit d'une terrasse ou encore d'un jardin. Ces espaces constituent de véritables pièces à vivre supplémentaires, qui font la différence quand on habite en ville : salon d'extérieur, potager, coin lecture, salle de sport en plein air... Vivez dehors depuis chez vous.

### S'ouvrir sur l'extérieur : être dehors comme chez soi



### Faire coïncider ses valeurs

- La peinture des bâtiments est BIO et **respecte les normes en vigueur** pour permettre d'allier design et environnement.
- Les matériaux sont tous choisis dans le **respect de l'environnement** afin de ne pas impacter les ressources naturelles dont nous disposons.
- La mise en avant d'**une écologie locale** comme priorité.
- Pour encourager la mobilité et l'écoresponsabilité, **chaque logement dispose d'un vélo électrique**.





  
**AMENATYS**  
GROUPE TRECOCAT

**09 77 40 06 29**  
**amenatys.fr**

\*Le dispositif Pinel est applicable aux investissements locatifs : le non-respect des conditions de location (durée d'engagement, plafonds de ressources et de loyer, prise d'effet de la location dans le délai de 12 mois à compter de la date d'achèvement ou de l'acquisition...) et/ou la non-location quelle qu'en soit la raison entraînent la perte du bénéfice de la réduction d'impôt.  
\*\*Conditions sur amenatys.fr



Directeur de la publication : Bruno Nicolas.  
Conception : Voilà Le Topo - Perspectives et illustrations réalisées par : NICOLAS MINGAM  
Illustrations non contractuelles destinées à exprimer une intention architecturale d'ensemble et susceptibles d'adaptations.  
AMENATYS - SCCV Les Voiles de Lambé - 2 Place de la Gare, 29870 Lannilis - France - RCS BREST 891 761 553